

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OFI RCM EUROPE DE L'EST - FR0000978587

Cet OPCVM est géré par délégation par la société RAIFFEISEN KAPITALANLAGE-GESELLSCHAFT pour la société OFI ASSET MANAGEMENT

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF : Actions Internationales

Objectif de gestion : Sur le long terme, l'objectif de OFI RCM Europe de l'Est est de rechercher la valorisation du capital tout en tenant compte des risques encourus sur le court terme. Suivant son appréciation de la situation économique, des opportunités du marché et des prévisions boursières et en conformité avec sa politique d'investissement, le Fonds procédera à l'achat ou à la vente de valeurs mobilières assimilables à des actions d'entreprises dont le siège social est sis dans les marchés d'Europe Centrale et de l'Est (y compris la Russie) ou qui y exercent l'essentiel de leur activité.

Indicateur de référence : L'indice de référence est le « MSCI Emerging Europe » Dividendes Nets Réinvestis. (MSDEMEUN Index)

Le MSCI Emerging Europe est un indice pondéré du flottant des entreprises. Il est composé d'environ 100 titres de sociétés cotées en Turquie, Russie, Pologne, Hongrie et République Tchèque.

Pour plus de renseignement : www.msci.com

La politique de gestion du gérant lui permet de s'écarter de façon significative de l'indice. L'objectif n'est pas de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice.

Stratégie de gestion :

Raiffeisen Kapitalanlage Gesellschaft a défini une méthode de gestion centrée principalement sur l'investissement dans un nombre limité de sociétés de croissance et de qualité. Cette sélection repose sur une recherche fondamentale approfondie, réalisée en interne.

Étant donné les risques inhérents à la région d'investissement, l'analyse économique et géopolitique de la région est prise en compte par le gérant.

Lors de la sélection des valeurs, une grande importance est accordée à l'analyse fondamentale et au potentiel de croissance des sociétés.

L'analyse des sociétés commence par une étude détaillée des derniers rapports annuels des sociétés, et s'enrichit par un travail de terrain intensif à travers des contacts fréquents avec les dirigeants, les opérationnels, et la visite de sites de production et de distribution. Les gestionnaires peuvent être amenés à vérifier également de nombreux éléments auprès de la concurrence, des clients et des fournisseurs.

Le gérant sélectionne donc les valeurs de façon discrétionnaire sans contrainte de répartition entre les zones géographiques définies et de répartitions de secteurs ou de capitalisation boursière (grandes, moyennes, petites).

Les valeurs sélectionnées le sont avec un horizon d'investissement en moyenne de deux ans et demi. Cependant, les titres sont conservés aussi longtemps que

leur potentiel de croissance semble intéressant et que leur valorisation est attractive. Cela se traduit par une faible rotation des portefeuilles.

Le portefeuille sera exposé en actions dont les émetteurs ont leur siège en Europe Centrale et Europe de l'Est, ou qui y exercent l'essentiel de leur activité (pour un minimum de 60% de l'actif net).

Le Gérant pourra également avoir recours à des obligations, des titres de créances et des instruments du marché monétaire dans la limite de 40% de l'actif net, sans contrainte ni de durée, ni de sensibilité.

Afin de gérer la trésorerie ou d'accéder à des marchés spécifiques (sectoriels ou géographiques) le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net en parts et actions d'OPCVM français ou étrangers conformes à la Directive 2009/65/CE investissant eux-mêmes au maximum 10% de leur actif net en parts ou actions d'autres OPCVM ou Fonds d'investissement, ou en parts et actions d'autres OPC français ou étrangers ou Fonds d'investissement de droit étrangers qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Des contrats financiers sont utilisés selon l'appréciation du gestionnaire financier, comme instruments de couverture, mais aussi comme instruments actifs d'investissement (pour garantir les rendements ou les augmenter, en remplacement de valeurs mobilières, pour orienter le profil de risque du Fonds d'investissement ou gérer les liquidités au moyen de supports synthétiques). Dans le cas d'une sur-exposition résultant de l'utilisation de dérivés et de titres intégrant des dérivés, celle-ci sera au maximum de 160 % de l'actif net traduisant un effet de levier maximum de 1,6.

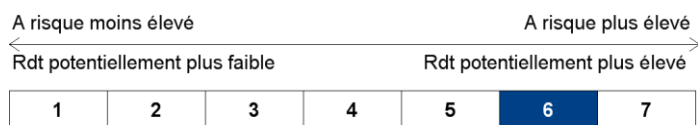
Le Gérant s'autorise également à couvrir le portefeuille contre le risque de change.

Conditions de souscription et de rachat : la périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne, la VL est établie chaque jour de bourse de Paris ouvré non férié à Paris. L'investisseur a la faculté de souscrire ou d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande, auprès du dépositaire, chaque jour de valorisation jusqu'à 12H/midi la veille de la date de la valeur liquidative retenue.

Les dividendes sont capitalisés et ou distribués. La société de gestion décide chaque année de l'affectation de résultat à retenir avec possibilité de versement d'acomptes exceptionnels.

Recommandation : La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur synthétique a été déduit de l'estimation de la volatilité historique calculée à partir des performances hebdomadaires de la part sur une période de 5 ans.

Le risque de l'OPCVM se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique. Ce niveau de risque élevé s'explique par l'investissement en actions et autres valeurs mobilières assimilables de l'Europe Centrale et de l'Est, avec l'obligation pour le Fonds d'être investi ou exposé à hauteur de 60% minimum de l'actif net en actions.

Par ailleurs, le Fonds pouvant investir en direct dans des titres de créances, il est exposé au risque de crédit en cas de dégradation de la qualité de crédit ou de défaut d'émetteurs de titres détenus en portefeuille.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement dans le prospectus complet disponible auprès de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement

Frais d'entrée	3% Maximum
Frais de sortie	1% Maximum

Les frais d'entrée et de sortie mentionnés sont en maximum. Dans certains cas l'investisseur pourra payer moins cher, il peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants ¹	2,41%
-----------------------------	-------

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

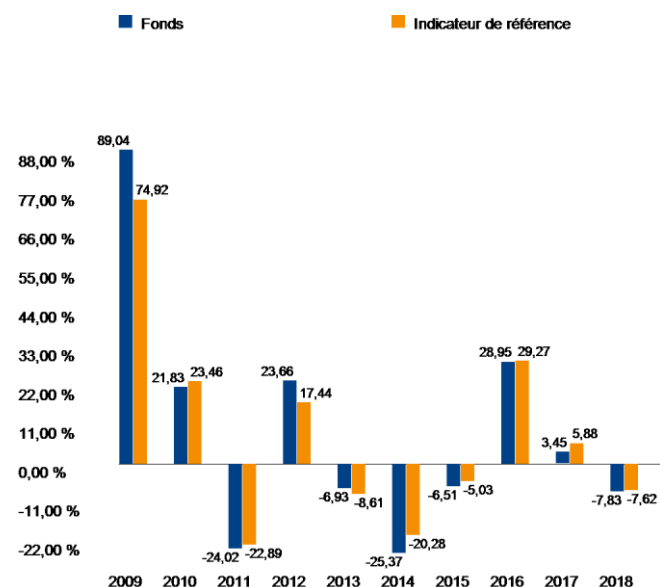
Commission de surperformance	Non applicable
------------------------------	----------------

Frais courants ¹ : ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2018. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la page 10 du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.ofi-am.fr

Performances passées



Indicateur de référence : MSCI Emerging Europe Dividendes Net Réinvestis

Les commissions d'entrée éventuellement prélevées ne sont pas prises en compte dans le calcul des performances.

Les frais courants ainsi que la commission de surperformance sont pris en compte dans le calcul des performances.

Cet OPCVM a été créé le 12/10/2001 - Devise utilisée pour les calculs : EUR

Changements significatifs au cours des 10 dernières années :

Néant

Avertissement : les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : **SOCIETE GENERALE PARIS**

Des informations complémentaires (valeur de la part, prospectus complet, rapports annuels) peuvent être obtenues gratuitement :

- sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion **OFI ASSET MANAGEMENT**, société de gestion agréée par Commission des Opérations de bourse le 15/07/1992 sous le n° GP 92-12 à l'adresse suivante : **OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 PARIS**
- à l'adresse mail suivante : **contact@ofi-am.fr**. Vous pouvez également contacter notre **Direction Commerciale au 01 40 68 17 10**.

Ces informations sont disponibles dans les langues suivantes : Français

Le régime fiscal des revenus et des plus values de l'OPCVM est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale. Il est préférable de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

La responsabilité de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

D'autres informations sur la Société de Gestion et ses OPCVM sont disponibles à l'adresse suivante : **www.ofi-am.fr**. Afin de permettre aux porteurs de parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la société de gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. La société OFI ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au : **12/02/2019**